

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 191 (2016-2021)
de M. Jean-Frédéric Python (Le Centre/PVL)
demandant d'étudier la possibilité de réaliser un parking sur la rive droite de la Sarine,
dans le périmètre de la tête du pont de Zaehringen**

En séance du 30 mars 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 191 de M. J.-F. Python lui demandant d'étudier la possibilité de réaliser un parking sur la rive droite de la Sarine, dans le périmètre de la tête du pont de Zaehringen.

Résumé du postulat

Avec la mise en valeur du cœur historique de la ville de Fribourg, le Bourg, une métamorphose de l'affectation des différentes zones a été initiée. La mise à disposition des surfaces en faveur de la mobilité douce oblige à trouver des alternatives pour les automobilistes qui cherchent à garer leur véhicule dans ce quartier. Les alternatives pour garer les véhicules dans le périmètre du Bourg sont très restreintes et les places difficiles à trouver. C'est pour cette raison que je propose à la Ville de Fribourg d'étudier des alternatives pour réaliser des places de parc ou un parking sur la rive droite de la Sarine. En effet, on pourrait imaginer la réalisation d'un parking sous la place de jeux, le long de la route de Berne, dans la colline ou encore en direction de la Tour Rouge. Cette offre de stationnement permettrait à un nombre important d'automobilistes, notamment ceux en provenance de la Singine, de pouvoir stationner directement sur la rive droite de la Sarine et de traverser ensuite le pont de Zaehringen à pied ou alors d'emprunter le bus afin de se rendre au centre-ville.

Réponse du Conseil communal

La requalification du Bourg initiée par le Conseil communal par le lancement du concours d'architecture pour le réaménagement du périmètre des abords de la Cathédrale et, dans une deuxième phase, le secteur englobant un périmètre élargi dans le quartier du Bourg a dès son origine intégré deux aspects fondamentaux:

D'une part, la requalification des espaces publics dans la perspective d'une mise en valeur du patrimoine du cœur de notre ville et d'autre part la nécessité de revitalisation du centre historique de la ville de Fribourg.

Parmi les nombreux paramètres pouvant optimiser la vitalité du Bourg se trouvent évidemment les aspects de mobilité comme l'accessibilité, l'intégration des modes doux, les transports en commun et le stationnement.

Le cahier des charges du concours pour la requalification du Bourg, développé par le Service d'urbanisme et d'architecture en collaboration avec les services compétents de la Ville de Fribourg, intégrait par conséquent la question de la relocalisation des places de stationnement supprimées en surface, dans le cas où les projets de réaménagement étaient amenés à en supprimer.

Dans le cadre du rendu du concours, 5 concurrents sur les 26 ont effectivement émis l'hypothèse d'implanter un parking en ouvrage dans le périmètre de la tête du pont de Zaehringen, côté Schönberg. Cependant, le jury composé notamment d'experts en mobilité n'avait pas retenu ces propositions pour différentes raisons.

Le projet lauréat portant sur les abords de la Cathédrale a dès lors été développé et mis à l'enquête publique. Actuellement au bénéfice d'un permis de construire, la mise en place du projet de requalification est en cours et son chantier sera lancé en avril 2022.

Le concours d'architecture a également permis d'objectiver les solutions les plus plausibles concernant la relocalisation du stationnement. Il est apparu dans ce contexte que les solutions les plus pertinentes se situaient d'une part dans le centre historique, et d'autres part à proximité voire même dans le prolongement d'ouvrages existants, comme ce fut le cas pour le projet lauréat qui proposait une extension de l'actuel garage de la Grenette.

L'avantage de ce type de proposition était celui de prolonger une installation existante, limitant l'impact sur le territoire que représente par exemple des trémies d'entrée et de sortie, éléments programmatiques extrêmement compliqués à intégrer dans un contexte historique.

Anticipant les travaux susmentionnés, la Ville de Fribourg avait publié des mesures de relocalisation de places de stationnement qui se trouvent aujourd'hui le long de la route de Berne et sur la place de stationnement située sous la Tour Rouge, propriété de l'État de Fribourg. Il existe donc actuellement une offre de 50 places de stationnement d'ores et déjà positionnées dans le secteur évoqué par l'auteur du présent postulat.

Comme le relève le postulant, à juste titre, le positionnement d'un espace de stationnement dans le périmètre de la tête du pont de Zaehringen, côté Schönberg, présente un attrait indéniable pour les utilisateurs en provenance de la Singine et de Marly. Comme nous l'avons vu précédemment, 50 places sont à disposition dans ce périmètre à cet effet.

Le but premier du Conseil communal est la revitalisation du quartier du Bourg. Pour ce faire, tous les moyens sont mis en place afin que ce quartier présente un attrait à tous les niveaux, que ce soit commercial, touristique, concernant la qualité de vie des usagers, etc.

La construction d'un parking en ouvrage représente un investissement financier de plus de 10 millions de francs. Il doit par conséquent porter sur un projet dont l'emplacement est pertinent et optimal afin d'atteindre les objectifs fixés.

Le Service d'urbanisme et d'architecture a donc posé les bases d'une relocalisation du stationnement dans le prolongement du parking des Alpes, soit à moins d'une centaine de mètres de la zone de centralité de quartier qui s'étend entre la place de Notre-Dame et la place des Ormeaux identifiée dans le cadre de l'étude menée par "Réseau Vieille Ville". Parallèlement, des contacts sont toujours en cours avec la Société immobilière de la Grenette concernant une potentielle extension du garage existant.

Ces deux options, lesquelles se situent à proximité directe du Bourg, répondent par conséquent de manière optimale à la demande et excluent de ce fait l'hypothèse d'un stationnement plus éloigné, à savoir de l'autre côté du pont de Zaehringen.

En outre, le postulant évoque la possibilité de construire un parking souterrain sous l'actuelle place de jeux du pont de Zaehringen. Il convient de rappeler que cette place de jeux historique a été évaluée en valeur de protection C par le Service des biens culturels dans le cadre du recensement et qu'elle a été portée dans l'inventaire du Plan d'aménagement local (PAL) avec un objectif de protection de valeur 3. Si l'on considère également que la place a récemment été entièrement restaurée et complétée par un aménagement en lien avec le chemin des Zigzag et des espaces de délasserement situés en contrebas, l'hypothèse d'un remplacement de ces aménagements par un parking souterrain est à exclure.

Concernant l'hypothèse d'implantation d'un parking en ouvrage dans la butte du Schoenberg, il convient de noter que ce secteur se situe en aire forestière selon le Plan d'affectation local (PAL), tout comme c'est le cas pour la place de jeux mentionnée précédemment. L'ère forestière est protégée conformément à la législation fédérale et cantonale sur les forêts, elle est en l'état inconstructible. Si une évolution de la zone au niveau du PAL devait toutefois en permettre la constructibilité, il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre d'un parking en ouvrage dans ce secteur nécessiterait des travaux de fouille considérables dans un contexte géologique qui n'a pas été analysé en détail.

Sur la base de ce qui précède, sachant que 50 places sont d'ores et déjà à la disposition des usagers dans le secteur de la tête du pont de Zaehringen, côté Schoenberg, que deux études de projets situés à proximité du Bourg sont en cours, qu'il y a actuellement une impossibilité de construction déterminée par le PAL et liée à la protection patrimoniale du site et eu égard aux efforts aussi bien techniques que financiers nécessaires à l'implantation d'un parking complémentaire dans ce secteur, le Conseil communal arrive à la conclusion que les hypothèses avancées par le postulant ne sont pas pertinentes et ne seront pas investiguées plus en détail.

Le postulat n° 191 est ainsi liquidé.